

service des affaires intercommunales
du district de vevey

rapport d'activités 2005





PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2005 fait l'objet d'une adoption d'une part par les dix syndics du district, et d'autre part par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes du district et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2005 en bref.
- ⇒ Activités 2005 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le Service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes du district aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle Service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des dix communes du district et plus particulièrement de la Conférence des syndics (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une "préfecture bis". Ainsi, si le Préfet est un représentant de l'État auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,7 postes de travail en équivalent plein temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjointes (75%) et deux secrétaires (60%). En accord avec la Conférence des syndics, l'équipe a été complétée par un adjoint remplaçant dès janvier 2005, au vu du congé maternité de l'une des adjointes. La collaboratrice n'ayant pas réintégré le service suite à son congé maternité, le contrat de l'adjoint remplaçant a été prolongé jusqu'à fin 2005.

En 2005, les communes ont accepté de participer au financement du service à raison de Fr. 7.20 par habitant. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes du district participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- par habitant, le solde étant assumé par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par la subvention des communes. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, SEPHL, Fonds intercommunaux culturel et sportif, Commission prévention Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales dans le district et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence des syndicats (CSD) • Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Police Riviera • Commission régionalisation SDIS • Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) • Inspection des chantiers • Commission prévention Riviera • Association pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie (ACT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier • Société d'équipements publics du Haut-Léman SA (SEPHL) • Organisation hospitalière régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds culturel Riviera • Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera • Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes • Convention relative à l'utilisation des installations sportives • Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> • Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) • Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera 	<ul style="list-style-type: none"> • Service intercommunal de gestion (SIGE) • SA Compost Chablais Riviera • Société pour le traitement des ordures du Haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey (SATOM) • Société électrique Vevey-Montreux SA (SEVM) • Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) • Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE TRAVAIL

Les dossiers traités par le SAI impliquant de nombreux acteurs tant politiques que techniques et s'étendant sur des périodes assez longues, les objectifs et axes prioritaires définis pour 2005 restent les mêmes que pour les trois années précédentes, soit :

- ⇒ Nécessité de consolider l'existant et de poursuivre les dossiers en cours, en particulier ceux liés à la sécurité.
- ⇒ Nécessité de poursuivre une politique d'information-communication.
- ⇒ Poursuite des réflexions sur la régionalisation.

Le dossier "sécurité" est demeuré prioritaire pour le service, au vu de la volonté politique clairement affirmée de voir aboutir le dossier police en 2006 et de faire progresser le dossier SDIS en parallèle. L'investissement du SAI s'est donc de nouveau accru en 2005 sur les dossiers précités.

Par ailleurs, le service a poursuivi, de manière très sporadique, la réflexion sur le projet-modèle "Agglomération Montreux-Vevey-Riviera". Si les contacts ont été maintenus avec les représentants de la Confédération qui reconnaît la Riviera comme un de ses partenaires, il n'a toutefois pas été possible de dégager le temps nécessaire à un travail suivi et à une avancée significative.

Enfin, et le service s'en réjouit, l'opportunité de créer un site internet du SAI s'est présentée cette année, bénéficiant de ressources à l'interne. Il a donc été possible de définir les bases de ce projet qui trouvera sa finalisation en 2006.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2005, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 150 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2005, ils sont au nombre de 20. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande lisibilité publique ou médiatique.

A titre indicatif, une estimation des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 24% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 54% pour le domaine sécurité-prévention, 15% pour le domaine culture-sports, 7% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2004, il faut relever l'augmentation de 48 à 54 % pour le domaine sécurité, respectivement la baisse de 30 à 24 % pour le domaine coordination générale - projets spécifiques. En clair, cela signifie que l'effort consenti pour le dossier sécurité en a "pénalisé" d'autres, notamment le projet agglomération pour lequel l'investissement a été nettement moindre que souhaité. La légère augmentation (13 à 15%) pour le domaine culture s'explique par l'augmentation des demandes présentées au Fonds culturel et la mise en place du nouvel agenda.

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DU DISTRICT (CSD)



En 2005, la CSD a fonctionné selon les modalités définies dès 2002, soit pour mémoire, fréquence régulière des séances (7 en 2005) et restructuration des ordres du jour.

Les dossiers/projets qui ont fait l'objet d'une information et d'un suivi réguliers dans le cadre de la CSD sont les suivants : SAI, Agglomération Vevey-Montreux-Riviera, UCV/ADCV, Musée Chaplin, CORAT, Gestion des déchets, Police Riviera, Régionalisation SDIS, Culture, Sports et infrastructures, Hôpital, Commission prévention Riviera, Romande Énergie/VMCV, Groupe de travail informatique.

Certains de ces sujets sont spécifiquement développés dans les sous-chapitres ci-après.

En outre, certains sujets ont été abordés soit ponctuellement, soit à plusieurs reprises, il s'agit de : Livre Blanc RAMS - Adaptation du réseau routier au trafic des 40 tonnes - Accord général sur le commerce des services (AGCS) - ICF-TV - Procédure de naturalisation - Motion Nicollier - Découpage territorial - Terrains stratégiques régionaux - Bilan de législature.

La CSD a également été saisie de plusieurs demandes de soutien financier, soit : Transport Handicap Riviera - Projet de halle multisports et patinoire à Puidoux - Théâtre de Poche de la Grenette - Croix Bleue - Société protectrice des animaux - Montreux-Vevey-Tourisme (MVT).

Par ailleurs, la CSD a reçu des représentants de Romande Énergie (RE), ainsi que le chargé de prévention, issu des rangs de Police Riviera, pour des présentations spécifiques.

En final, rappelons que la CSD a été fondée en 1975 et a donc passé le cap de son 30^{ème} anniversaire en cette année 2005.

INFORMATION ET COMMUNICATION



Parmi les moyens développés pour favoriser l'information et la communication, on citera le Forum des municipalités et la rencontre entre les députés de la Riviera et la CSD, qui ont eu lieu dans le courant de septembre 2005.

Le Forum des municipalités a été consacré à une information et discussion/échange sur le projet Police 2000/Police Riviera, dossier complexe s'il en est et pour lequel il était nécessaire d'apporter des éclaircissements.

Sujet également repris dans le cadre de la rencontre entre députés et CSD, avec en sus celui de la démarche Défi lancée par l'État de Vaud et celui du Décret sur l'électricité.

Par ailleurs, le SAI a eu l'occasion de présenter à la CSD en fin d'année, un pré-projet de site internet. Même si celui-ci nécessite encore du travail quant à la rédaction du contenu, cette présentation a permis aux syndicats de visualiser sa conception générale. La première appréciation de la CSD a été très positive.

Dans le cadre des dossiers en cours, le SAI a rédigé une communication à l'intention des conseils communaux sur le projet Police Riviera et a organisé une séance d'information intercommunale sur le projet de régionalisation des SDIS.

Enfin, le SAI a reçu la commission de gestion de la commune de Veytaux. Ce fut l'occasion de présenter le service, les activités 2004 et d'échanger sur les projets régionaux en cours.

PROJET-MODÈLE « AGGLOMÉRATION VEVEY-MONTREUX-RIVIERA »



Pour mémoire, dans le cadre des réflexions sur la régionalisation, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de la politique des agglomérations menée par la Confédération pour développer un projet de réflexion prospective sur les collaborations et coopérations intercommunales. En effet, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de "projets-modèles" ou "projets-pilotes" favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Pour rappel, l'objectif du projet présenté est double, soit :

- ⇒ Établir un bilan critique de l'existant.
- ⇒ Élaborer des pistes de travail pour l'avenir, en considérant notamment les nouvelles formes de coopération instaurées par la Constitution vaudoise, soit la fédération de communes et l'agglomération.

Cette réflexion devrait également permettre de répondre à certains vœux émis par des conseillers communaux dans le cadre de l'adoption du Plan directeur régional, voire à d'autres motions ou interpellations relatives à la régionalisation.

La déclaration de principe signée en août 2003 par la Confédération (ARE), le canton de Vaud et les municipalités du district a marqué le démarrage officiel du projet et a fixé les obligations des parties.

Après les efforts déployés en 2003 et 2004 (participation au GT cantonal sur les collaborations intercommunales, séminaire avec les syndics, questionnaire aux conseillers et secrétaires municipaux, récolte des données de base, diagnostic/état des lieux), force est de constater qu'il n'a pas été possible, au vu de l'investissement sur les autres dossiers régionaux, de poursuivre les réflexions et de faire avancer ce projet. Une première ébauche de scénarios et d'options possibles pour l'avenir est toutefois en cours, mais n'a pu être finalisée.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec la Confédération, le service a été invité à présenter l'état des travaux de la Riviera lors de la Conférence tripartite sur les agglomérations en janvier 2005.

POLICE RIVIERA - POLICE 2000



Le projet Police 2000 visant la réorganisation de l'ensemble des forces de police du canton se discute depuis de nombreuses années. Le protocole d'accord canton-UCV signé début 2001 institue la Riviera, soit les dix communes du district, et Villeneuve depuis 2003, comme zone-pilote pour la mise en œuvre du projet Police 2000. Ce projet doit donc se mener en partenariat canton-communes. A cet égard, la Riviera est représentée au sein du CODIR (commission paritaire canton/communes) et suit le projet à travers un comité de pilotage composé des représentants des onze municipalités (COPIL Police Riviera). Un groupe de travail restreint (GT) assure le suivi régulier des travaux.

Une communication spécifique à l'attention des conseils communaux ayant été faite par le SAI fin 2005, on se contentera, dans le présent rapport, de résumer brièvement les principaux éléments marquant l'année 2005.

- Fin 2004 : constat du COPIL et de la Cellule P.2000 de certains dysfonctionnements sur le terrain et décision conjointe entre les représentants de la Police cantonale et de la Riviera de mettre en place un groupe de travail (GT) paritaire chargé de proposer des variantes de conduite opérationnelle unique sécurité de proximité/police secours (SP/PS).
- Janvier à mai 2005 : le GT susmentionné développe 3 variantes et rédige un rapport à l'attention des organes décisionnels.
- La variante 1 est retenue par le GT/COPIL P.Riviera, ainsi que par la CSD.
- Mi-juin 2005 : consultation des 11 municipalités en vue de définir la suite à donner. Les questions qui leur sont posées portent sur : le principe d'une association de communes regroupant les 11 polices municipales, l'échéancier de mise en œuvre, la prolongation de la convention P.Riviera (échéance le 31.12.2005), le choix de la variante 1, le principe de l'harmonisation des statuts du personnel. Les réponses des 11 municipalités sur ces 5 points ont été positives, à l'exception d'une municipalité qui a émis des réserves sur la variante 1.
- 6 septembre 2005 : bilan et rencontre avec M. le Conseiller d'État Ch.-L. Rochat quant à la suite à donner, notamment quant à la variante 1. Absence de décision de la part du CODIR pour mettre en œuvre une variante.
- Face à cette situation et au vu des échéances propres à la Riviera (budgets, fin de la convention), l'EM Riviera a travaillé sur une nouvelle variante organisationnelle, sur demande du COPIL.



- 2 novembre 2005 : sur proposition de l'EM Riviera, décision du COPIL de rapatrier les effectifs des polices municipales affectés à PS (24 agents), redéfinition du catalogue des missions et déploiement de ces principes dès le 1^{er} février 2006; respect du principe général de P.2000; demande au canton de maintenir les compétences judiciaires de constat et les liaisons informatiques. Décision en parallèle de poursuivre les travaux relatifs à la création d'une association de communes pour une mise en place avant la fin de la législature.

S'agissant plus spécifiquement des missions et tâches du SAI dans ce dossier courant 2005, il a participé conjointement avec un représentant de l'EM Riviera, au GT conduite opérationnelle unique SP/PS, à raison d'une à deux séances hebdomadaires, ainsi qu'à la rédaction du rapport dudit GT (chapitre relatif à la définition du cadre politique et forme juridique). Outre la participation aux séances, un important travail de préparation a été fourni (réflexion/production de documents) par le SAI et le représentant de l'EM.

Le SAI s'est également chargé d'assurer le lien politique/technique et de transmettre une information régulière sur les travaux du GT conduite unique au GT et au COPIL P.Riviera, ainsi qu'à la CSD.

Comme déjà mentionné au chapitre "Information - communication", une présentation globale du dossier police a été préparée par le SAI pour le Forum des municipalités de septembre 2005.

Le service s'est également consacré à la préparation/rédaction du projet de statuts de l'association de communes "Sécurité Riviera", qui prévoit d'intégrer dans un premier temps la police, puis à plus long terme, les SDIS et l'ORPC. En parallèle à l'élaboration des statuts, le SAI s'est attelé à la rédaction du préavis y relatif; préavis qui a évolué en parallèle aux décisions prises concernant P.Riviera et P.2000 et qui a donc été remanié en permanence au cours de l'année 2005.

En outre, l'échéance de la convention de collaboration intercommunale Police Riviera étant fixée au 31 décembre 2005, le COPIL a admis la nécessité de la prolonger jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les conseils communaux quant au préavis sur l'association de communes. Le SAI s'est donc chargé de formaliser sa prolongation en établissant un addenda qui a été adopté par les 11 municipalités parties.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Évolution. Les réflexions et les travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, l'organe de coordination, formé des commandants des 4 plates-formes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

L'année 2005 a été consacrée à finaliser les projets développés en 2004, en vue de donner une base juridique aux 4 plates-formes du district. Ainsi, outre l'organisation des séances, le SAI s'est chargé d'élaborer la version définitive du règlement sur le SDIS, d'établir la convention de collaboration et de rédiger le préavis à l'intention des conseils communaux.

A l'automne 2005, les municipalités ont déposé le préavis devant leurs conseils communaux respectifs et une séance d'information à l'intention des dix commissions des conseils a été organisée le 6 octobre. Les conseils communaux ont adopté le préavis et la procédure d'approbation auprès du canton sera lancée début 2006.

L'OC et le COPIL poursuivront leurs travaux en 2006 et ce, en vue d'amorcer les réflexions pour l'intégration des SDIS à la future plate-forme sécurité de la Riviera.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2005. Début 2005, elle a distribué, par l'intermédiaire du SAI, le "Petit mémento à l'usage des parents" à l'ensemble des établissements scolaires du district; le mémento est disponible en 10 langues différentes.

En 2005, la Commission prévention Riviera a subventionné de nouvelles actions de prévention. On citera le projet de permanence juridique destinée aux jeunes en rupture, "Jet Service Riviera". A également été soutenu, le projet "Pol.Point 2005", consistant à la mise en place d'un stand d'information de Police Riviera, dans le cadre du Montreux Jazz Festival.

Enfin, les réflexions sur l'évolution de la commission prévention se sont poursuivies; le SAI, en collaboration avec le chargé de prévention, se charge de la coordination avec le dossier police.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CIEHL



En 2005, la CIEHL s'est consacrée essentiellement au suivi des projets en cours.

Le conseil administratif de la CIEHL a cependant été saisi d'une demande émanant du sous-groupe de travail "Terrains de football" de la CORAT, pour le financement des crédits d'études relatifs à la réalisation/rénovation des terrains de La Veyre, Praz Dagoud et Gérénaz. La position des municipalités n'étant pas définitivement arrêtée à ce stade, la procédure CIEHL est actuellement suspendue.

En outre, la réflexion du conseil administratif amorcée en 2004, quant à la révision de la convention est en suspens faute de temps à consacrer à cet objet. Pour mémoire, les points à examiner sont notamment le mode décisionnel, le montant des contributions communales et le "périmètre d'intervention".

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI a assuré l'organisation des séances et le suivi de la CORAT plénière, ainsi que de la plupart des groupes et sous-groupes de travail. Outre les séances, le SAI est également sollicité pour apporter sa contribution en fonction des dossiers traités.

L'année 2005 a principalement été consacrée à la poursuite des différents dossiers amorcés en 2004.

Le GT Transports, activé en 2004, s'est concentré sur l'extension de la communauté tarifaire MOBILIS (Grand Lausanne) à la région Riviera Chablais, avec le soutien unanime des municipalités du district de Vevey et du Bas-Chablais.

D'autre part, le GT Transports a également assuré le suivi du projet d'extension du bus du "Petit Prince" aux communes des hauts de la Riviera et à 5 communes de la Veveyse fribourgeoise. La mise en œuvre de l'extension a eu lieu en juin 2005; de nouveaux horaires, ainsi qu'un nouveau concept graphique rajeuni et complet ont été développés.

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2004, le GT CORAT s'est concentré sur l'exploration des pistes possibles pour l'avenir de la CORAT et les municipalités ont été consultées à ce sujet.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Suite à l'étude d'aménagement du secteur du Vallon (sis à proximité du CESSEV), menée par la SEPHL en 2001 et 2002, la planification a été reprise par le canton, celui-ci souhaitant utiliser les terrains de la SEPHL pour y réaliser l'extension du CESSEV et l'installation de l'École professionnelle commerciale de Vevey.

L'année 2004 a été marquée par la vente des terrains à l'État de Vaud et par la décision de liquider la société, celle-ci n'ayant plus de raison d'être. Tributaire de la décision du canton quant à la liquidation de la société, cette opération n'a pas pu se réaliser en 2005 et devrait normalement être finalisée en 2006.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités concernées.

GESTION DES DÉCHETS



Pour mémoire, sous l'égide de la CSD, un groupe de travail regroupant les municipaux et les services techniques concernés a été formé fin 2002 pour traiter la problématique de la gestion des déchets au niveau du district. Le SAI a été sollicité pour la rédaction d'une convention; celle-ci a été adoptée le 9 mars 2004 par l'ensemble des municipalités du district; elle vise à créer un périmètre de gestion des déchets au sens de la loi cantonale y relative.

ORGANISATION HOSPITALIÈRE RÉGIONALE

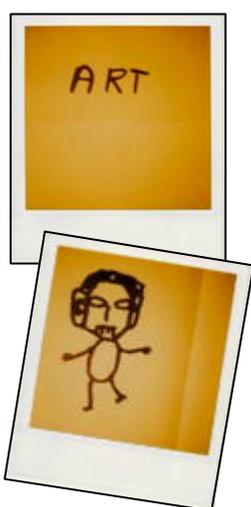
Une information régulière a été transmise à la CSD, essentiellement par le biais de M. Cardis, syndic de St-Légier-La Chiésaz et par Mme Nicollier, syndic de Veytaux et députée au Grand Conseil, tout au long de l'année 2005.

Pour mémoire, suite à la décision du Conseil d'État (CE) de procéder à une expertise complémentaire au rapport de la commission d'experts VD-VS, une commission "Albatros" a été nommée et a déposé un rapport dans le courant 2004. Sur cette base, le CE a confirmé le choix du site de la "Grange-des-Tilles" sur la commune de Rennaz, pour l'implantation d'un hôpital unique VD-VS. Un comité de pilotage (COPIL) a été nommé par le canton pour assurer la suite des opérations (rédaction d'un appel d'offres pour l'établissement du programme et du cahier des charges du futur hôpital; présentation d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil pour lancer un concours d'architecture).

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2005, le CE vaudois a cependant décidé de retarder le concours d'architecture et de suspendre momentanément la réalisation de l'hôpital unique; décision qui a fait l'objet de courriers des syndicats des districts d'Aigle et de Vevey. Selon le CE, ce report du planning initialement prévu permettra de consolider au préalable certaines études, en particulier, sur les missions et le nombre de lits du nouvel hôpital, le devenir des différents sites existants et les impacts économiques et qualitatifs du projet.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Pour mémoire, rappelons que la nouvelle convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux du district et ratifiée par le Conseil d'État. Les organes du fonds sont le conseil administratif (CA), composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif (BE), choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du CA et du BE. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutiens ponctuels et rédige les préavis y relatifs à l'intention du BE.

En 2005, les institutions suivantes ont bénéficié d'un soutien ponctuel du fonds : Rivier'Arts, Espace Guinguette, TMR, Festival Franz Schubert mil.828. Au total, une dizaine de demandes ont été présentées.

En 2005, le SAI a également été sollicité pour poursuivre, en collaboration avec MVT et le délégué à la culture de Vevey, les réflexions et la mise en place d'un agenda régional "nouvelle formule".

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes du district se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et École de Jazz Montreux-Vevey-Riviera. Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes du district.

«ESPACE-MUSÉE CHAPLIN » AU MANOIR DE BAN, À CORSIER



Suite à l'acquisition du domaine de Ban par la Fondation Musée Chaplin, la municipalité de Corsier a pu lancer l'établissement du plan de quartier (PQ), nécessaire au développement d'un Espace-Musée dédié à Charlie Chaplin. La CSD a donné son aval pour que le SAI puisse apporter son appui à l'élaboration de ce PQ.

L'année 2005, a été consacrée à la finalisation du PQ et à sa mise à l'enquête publique.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu en juillet 2005 pour l'adoption des comptes 2004 et l'attribution des subventions 2005.

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 11% entre 2004 et 2005. Sur cette base, l'assemblée générale a fixé, en 2004, la contribution des communes pour 2005 à Fr. 6.-/habitant, afin de tenir compte de la hausse constante des bénéficiaires.

L'assemblée a par ailleurs modifié sa pratique de subventionnement en décidant d'octroyer dorénavant une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires sans distinction de classe d'âge.

L'année 2005, a également vu la mise en place d'une plate-forme web www.sportinforiviera.ch, permettant à tout un chacun de trouver des informations sur toutes les sociétés sportives de la région.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50/habitant par année par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

La convention liant les autorités mentionnées ci-dessus arrivait à son terme le 31 décembre 2005 et la question de la poursuivre ou non s'est posée dès 2003. Après une analyse des améliorations/simplifications possibles faite par le SAI, l'assemblée générale du fonds a finalement décidé, fin 2004, de

maintenir la convention telle quelle et de poursuivre cette collaboration au-delà du 31 décembre 2005.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en avril 2005; aucune demande de subvention n'a été présentée.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉGION VEVEYSANNE



La question de l'avenir de cette fondation se pose depuis plusieurs années. Suite à la fusion des taxes de séjour adoptée par les conseils communaux en 2002 et à l'entrée en vigueur, en 2003, du règlement y relatif, décision a été prise de proposer le regroupement de la fondation avec celle de Montreux-Veytaux.

En 2004, les municipalités de Montreux et Veytaux se sont prononcées en faveur de leur intégration à la fondation veveysanne.

L'année 2005 a vu l'actualisation et l'acceptation des nouveaux statuts par toutes les municipalités concernées. Le conseil de fondation est dorénavant composé d'un représentant par municipalité et la nouvelle dénomination est "Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera".

Au vu des résultats de l'exercice 2004, la contribution des communes pour 2005 n'a pas été facturée. Les prestations du SAI pour la fondation seront facturées dès 2006.

En outre, la fondation a accepté de financer le projet "Plate-forme voiles latines - création d'une passerelle d'embarquement " à La Tour-de-Peilz.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

En 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT.

2003 a vu l'entrée en vigueur de cette nouvelle clé de répartition entre les communes du district, qui modifie sensiblement l'apport des communes les unes par rapport aux autres. Elle tient compte, en effet, de critères liés au "bénéfice" touristique (hôtels, nuitées, commerces, cafés-restaurants), ainsi qu'au poids démographique des communes. L'introduction d'un coefficient de pondération a permis de tenir compte de l'importance des différents critères par rapport aux offres et services de MVT.

Rappelons que les dix municipalités du district ont accepté le montant global alloué à MVT, ainsi que le principe de la clé de répartition pour une période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

A l'automne 2005, MVT a présenté une demande d'augmentation de la contribution des communes du district pour la période 2006-2008. Cette demande a été traitée par la CSD qui s'est prononcée favorablement. Sur cette base, l'ensemble des municipalités a été consulté et la majeure partie d'entre elles a admis une augmentation de la subvention.



CONCLUSION

De l'année 2005, nous pouvons retenir, comme élément marquant, la finalisation de la première étape de la régionalisation des SDIS. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette réussite au niveau régional, car elle constitue l'aboutissement d'un projet débuté en 2001, mais surtout, elle est le fruit d'un réel travail de collaboration entre les membres des SDIS, en particulier leurs commandants, le SAI et les responsables politiques du district.

Enfin, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndicats, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes séances d'information régionale et aux commissions intercommunales.

Colette Rossier
Cheffe du service